



Lasne Nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64
<http://www.lasne.com/nature>

À ceux que nous allons élire le 8 octobre

Dans quelques semaines nous serons appelés à remplir un de nos devoirs de citoyens : désigner parmi tous les candidats qui nous seront proposés, ceux que nous jugeons le mieux à même de diriger notre Commune...et la Jeune Province.

Les membres de Lasne Nature ont les opinions politiques, les options philosophiques ou religieuses les plus diverses et c'est ce qui fait la richesse et l'originalité de notre association.

Vous trouverez sans doute sur les listes de candidats des divers partis des noms de membres de Lasne Nature. C'est naturel ; ils exercent leurs droits de citoyens.

Lasne Nature ne soutient aucun programme de quelque parti que ce soit, malgré ce que pourraient faire croire certains articles de presse.

Il faut savoir que nos statuts stipulent que pour ce qui concerne l'instance dirigeante de notre association, tout membre du conseil d'administration qui se présente comme candidat aux élections communales ou provinciales, ou y est élu, est automatiquement démissionnaire de son poste d'administrateur de notre asbl. C'est clair. Durant nos dix années d'existence, nous sommes toujours restés en dehors de toute querelle partisane. Notre pluralisme politique et philosophique est le meilleur garant de notre indépendance.

Que personne n'attende de nous que nous prodiguions des conseils de vote, mais il y a un vœu que nous nous permettons de formuler, c'est celui de VOTER.

Voter, car le pouvoir communal est celui qui est le plus proche du citoyen, celui sur lequel nous avons la possibilité d'agir au quotidien, celui que, en principe, nous connaissons le mieux. Cependant voter un jour puis ne plus s'intéresser au pouvoir que nous avons délégué n'a pas de sens. La Commune est le lieu privilégié où la démocratie peut et doit le mieux s'exercer. Ce sera notre œuvre à tous et celle des futurs élus.

Cela dit, en tant que citoyens responsables, soucieux de la qualité de notre environnement, nous avons le droit et le devoir de dire à TOUS les candidats, ce

que nous souhaitons pour les années à venir.

Nous avons eu la curiosité de relire ce que nous écrivions dans le n°19 de notre bulletin à la veille des élections de 1994.

Si certaines choses ont été réalisées, nombre des vœux qui y étaient formulés sont encore aujourd'hui d'actualité.

Nous croyons avant tout à la prévention, à l'éducation, mais nous pensons aussi que les règlements doivent être respectés et que ceux qui les bafouent délibérément ne doivent plus être à l'abri des poursuites.

Nous tenons cependant à insister sur la nécessité de rétablir une valeur qui disparaît de nos villages : la convivialité.

POUR LA RENAISSANCE DE LA CONVIVIALITÉ

Au fil des ans, les liens entre les habitants se relâchent. L'égoïsme, le "chacun pour soi" deviennent maîtres de nos comportements.

On s'enferme derrière ses haies, on ne connaît plus ses voisins, on ignore que les personnes âgées qui habitent à moins de cent mètres n'ont pas ou plus de voiture, ont peut-être besoin d'aide. La convivialité se vit au quotidien, déjà au niveau de sa rue, de son quartier. Y rouler à allure modérée, effectuer une manœuvre pour faciliter le croisement

avec un autre véhicule, saluer ses voisins, leur parler, les inviter à prendre un verre ou à se joindre à une petite fête, un repas sont des gestes naturels qu'il faut retrouver.

Ainsi, un exemple de "réveil" de cette convivialité a été vécu l'an dernier au cœur du village de Couture-Saint-Germain. Un méga-projet de construction de 50 maisons au cœur du village a soulevé la réprobation de nombreux habitants. Pétitions, affiches, courrier (plus de 600 lettres envoyées à la

Commune), séances d'information, ont réuni ces habitants dont beaucoup ne s'étaient jamais rencontrés. Ils se sont parlé, se sont découverts, enfin ! Pourquoi ce qui est né spontanément face à une menace ne pourrait-il pas se perpétuer dans la vie quotidienne ?

Malheureusement, les points, les lieux de rencontre sont rares. Peu de quartiers possèdent une petite place, quelques bancs au pied d'un arbre ; presque rien n'encourage ou ne permet aux habitants de se rencontrer.

Les fêtes villageoises se meurent. Quant à la braderie elle n'est plus qu'une vaste brocante et ce qui en reste ne vit plus que par habitude et le travail de quelques commerçants.

Suite en page 6

DEUX RECTIFICATIONS SOUHAITÉES PAR CERTAINS DE NOS LECTEURS

La première

Notre bulletin précédent (N°42, de juin 2000) comportait en première page un article consacré aux menaces qui pèsent sur un remarquable chemin creux et à ce que nous proposons pour que ces menaces soient déjouées. Il s'agissait du chemin creux n° 45 dit "du Bois du Greffier".

Soit dit en passant, à ce jour nous enregistrons quelques progrès, et nous pouvons raisonnablement espérer que, dans trois mois, notre prochain bulletin contiendra de bonnes nouvelles concernant la protection définitive que nous appelons de nos vœux.

Mais si nous en reparlons aujourd'hui c'est que notre article précédent comportait en sous-titre les mots "Après les dégradations dues à la pose de canalisations".

Le Président et le Directeur de notre compagnie des eaux (IECBW) nous ont écrit à ce sujet. Ils nous assurent que l'IECBW, lors des travaux, "a mis tout en œuvre pour remplir sa mission tout en préservant autant que faire se peut l'environnement qu'elle a traversé".

Suite en page 2



Enquête publique au sujet du **SCHÉMA DE STRUCTURE**

SENTIERS ET PRÉSERVATION DE PAYSAGES

Matières où le projet de schéma de structure est à compléter.

La plupart de nos lecteurs savent assurément ce qu'est un "schéma de structure" - ce document qui, dans les matières d'urbanisme et d'aménagement du territoire, doit permettre aux Communes qui en sont pourvues de prendre des décisions en fonction de schéma de structure pour Lasne a été récemment mis à l'enquête publique et que chacun a pu y réagir. Notre association, Lasne Nature, l'a fait aussi.

Nous résumons ci-dessous, pour l'information de nos lecteurs, les deux principales suggestions que nous avons fait parvenir à "Qui de Droit" concernant des compléments à apporter au projet.

SENTIERS

La première a trait aux nombreux chemins et sentiers officiels non encore balisés, qui existent sur le territoire de notre commune.

Ils ne figuraient pas dans le projet mis à l'enquête publique ; nous avons proposé de les y faire figurer pour que dans les années qui viennent nos responsables communaux aient devant eux un inventaire à jour de voies publiques qu'il serait possible de réhabiliter à mesure que le besoin s'en ferait sentir.

Il ne s'agirait pas seulement d'y faire passer de nouveaux circuits de promenade, mais aussi et -dirions-nous, surtout- de considérer qu'à Lasne nous avons la chance énorme de disposer de réserves de chemins et sentiers pouvant un jour servir :

1° à créer des itinéraires de délestage des trottoirs et pistes cyclables qui actuellement, quand il y en a, bordent nos routes;

2° à constituer un réseau permettant aux habitants de gagner au plus court, de chez eux, à pied ou à vélo, les arrêts d'autobus et d'autres moyens de transport en commun dont tout indique que l'avenir verra la multiplication.

Certes, ce n'est pas demain que Lasne comportera ainsi de vastes zones vouées à la circulation piétonnière et cycliste. Il n'est cependant pas irréaliste d'imaginer, et d'espérer, que ce sera un jour le cas. Avant que ce jour vienne, il s'agira, pour commencer, de mener une série d'études sur la façon d'organiser la mobilité de

l'an 2020 - et, déjà pour faire ces études qui devront aboutir à un plan de circulation, et spécialement, à un plan de circulation lente, l'inventaire des chemins et sentiers constituera un outil indispensable.

PAYSAGES

L'autre principale suggestion de Lasne Nature relative à des compléments à apporter au projet de schéma de structure communal a trait à la préservation de vues que l'on peut prendre sur la campagne environnante quand on circule sur nos routes et chemins.

Le projet mis à l'enquête publique comportait bien diverses dispositions à cet égard, mais celles-ci nous sont apparues très insuffisantes, tant en nombre qu'en substance. Nous croyons d'ailleurs savoir que l'auteur du projet n'est pas loin de partager cet avis.

Ainsi nous avons été amenés à faire faire, par toute une équipe de membres dévoués de Lasne Nature, une série de reconnaissances sur le terrain en vue de compléter les indications figurant sur les cartes du projet. Leur travail permettrait de reporter sur les cartes la totalité des "points de vue remarquables" donnant sur des zones d'intérêt paysager, déterminés il y a six ans au cours d'une étude commandée par la Région wallonne.

Il a également permis d'attirer l'attention sur d'autres échappées dignes d'être préservées, spécialement quand la vue se prend à travers des zones vouées à l'habitat mais non encore bâties.

Ces derniers cas sont particulièrement intéressants : ils justifieraient que le schéma de structure prévoie que certains terrains à bâtir resteront vides de constructions jusqu'à ce que la révision du plan de secteur permette d'en indemniser les propriétaires. C'est à ce propos - là que nous avons estimé que les dispositions du projet étaient insuffisantes, non seulement en nombre, mais en substance : le projet ne prévoit aucun étalement dans le temps de la mise en œuvre de parties de zones d'habitat.

Pourtant, si l'on veut vraiment que Lasne conserve son caractère semi-rural, on reconnaîtra qu'il est indispensable que l'on cesse d'ériger des rubans continus de bâtiments et de haies le long des routes et chemins, sans y ménager, au moins tous les 500 mètres, de vastes trouées permettant aux passants de voir qu'on est à la campagne.

Somme toute, ce que Lasne Nature a demandé, c'est qu'on se donne les

Suite en page 3

RECTIFICATIONS suite de la page 1

On comprend dès lors qu'ils ont pu juger peu aimable une des phrases de notre article : nous avons, en effet, parlé de travaux de pose d'égouts et de canalisations d'eau "menés sans grandes précautions". Nous ne doutons pas de leur bonne foi ; aussi nous retirons ces termes.

Il reste, hélas, que les dégâts sont réels. Moralité : on a beau vouloir préserver autant que possible l'environnement à traverser, des dégradations sont inévitables. Nous ajouterons qu'elles auraient été toutefois évidemment évitées si l'on s'était interdit de faire passer des canalisations sous un chemin pareil, dont l'assiette et les talus sont de véritables objets de patrimoine.

Sans doute la décision aurait-elle été différente si l'assiette du chemin avait été comprise dans un site classé. Mais voilà : classée, elle ne l'était pas. Espérons donc qu'elle le sera, et qu'on évitera pire avant qu'il ne soit tout à fait trop tard.

AUTRE RECTIFICATION
En page 9 du même bulletin de juin

2000, dans un article consacré au déménagement du dépôt d'autobus du centre de Lasne, nous avons imprimé une chose que plusieurs personnes nous ont priés de rectifier. Dans cet article il est question notamment d'un membre de la Députation permanente du Brabant wallon. Que les lecteurs de Lasne Nature se détrompent : il s'agit en réalité d'un membre du Conseil provincial du Brabant wallon.

C'est un peu comme si on donnait du "Monsieur le Ministre" à un membre de la Chambre des Représentants.

Il nous reste à souhaiter que notre lapsus n'aura incommodé personne au point de ne pas faire prendre au sérieux ce que nous disions du dépôt d'autobus dans nos articles : que le développement du noyau habité du centre de Lasne justifie non sa suppression mais son déplacement, et qu'il est à espérer que les décideurs concernés s'y prendront à temps pour le faire. Nous proposons d'ailleurs qu'ils n'hésitent pas à nous associer à leurs recherches d'emplacements possibles, s'ils le jugeaient utile.

Fernand DEBREYNE

Journées des fermes ouvertes en Wallonie



Un accueil sympathique

Les 24 et 25 juin, 75 exploitations agricoles de Wallonie ont ouvert toutes grandes leurs portes à des dizaines de milliers de visiteurs que n'avait pas rebuté un temps maussade. Ce fut l'occasion pour ceux-ci, venus des villes et des campagnes de prendre contact avec les travailleurs de la terre. Parmi eux un grand nombre d'enfants dont certains découvraient pour la première fois les sources de notre alimentation.

Cette année l'accent était mis plus particulièrement sur le rôle des femmes à la ferme, elles dont le travail essentiel est trop souvent ignoré ou minimisé.

Parmi une série de fermes du Brabant wallon, c'est la ferme d'Hannotelet gérée par la famille De Coene qui, à Lasne, avait décidé d'ouvrir ses portes. Et la visite en valait la peine: grand troupeau de bovidés, chevaux, chèvres, ânes, un échantillonnage complet des animaux de basse-cour, une exposition

de machines agricoles et de tracteurs anciens, la possibilité d'assister à la traite des vaches, à toutes les étapes de la fabrication du beurre, au broyage du



grain et à la fabrication de la farine. Le spectacle était partout. Et au-dessus de tout cela, fendaient l'air les hirondelles qui inlassablement revenaient vers leurs nids blottis entre les plafonds et les murs des étables. De la cour, une charrette tirée par de superbes chevaux emmenait des chargeurs complets d'enfants candidats au voyage, à la découverte des environs.

Lasne Nature qui avait choisi d'organiser un barbecue ce samedi pour fêter son 10e anniversaire avait accueilli avec joie la proposition de la fermière d'organiser ce petit dîner dans la cour de sa ferme. Le temps quelque peu frisquet nous fit choisir un hangar où de grandes tables furent dressées.

Steaks et saucisses grillaient sur le barbecue puis, s'étant servi de pommes de terre en robe des champs et de multiples salades, chacun s'installait buvant et mangeant à la santé et à la longue vie de Lasne Nature.

Que madame De Coene et sa famille soient ici remerciées pour l'organisation de ce repas.

**5 ruches complètes à vendre
(avec abeilles). Tél. : 02-633 35 03**

SCHÉMA DE STRUCTURE suite de la page 2

moyens de ménager de telles trouées.

Il reste à espérer que nos suggestions pourront être prises en considération.

Que notre article, toutefois, ne fasse pas croire aux personnes qui n'ont pas consulté le projet au cours de l'enquête publique que seules nos suggestions sont valables. Elles ne constituent que le complément d'un travail remarquable des auteurs du projet.

C'est évidemment, de l'ensemble que nous souhaitons la réussite. Un bon schéma de structure, bien appliqué, est un guide fort utile pour des gestionnaires communaux soucieux de mener des politiques bien orientées, et cohérentes.

**F.DEBREYNE, Section Urbanisme et
Aménagement du Territoire**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'asbl LASNE NATURE

Judi 26 octobre à 20 heures

Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinnet, 11
À L'ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activités de l'exercice 1999-2000.
2. Confirmation de la nomination du Commissaire aux comptes.
3. Rapport financier de l'exercice.
4. Perspectives pour 2000-2001.
5. Présentation des candidats aux postes d'administrateurs.
6. Élection des membres du nouveau Conseil d'administration (7 postes) pour la période 2000-2002.
7. Divers.
8. Verre de l'amitié.

Ce texte tient lieu de convocation. Les membres effectifs recevront une lettre personnelle les convoquant à l'assemblée générale.

Les candidatures aux postes d'administrateurs sont à remettre ou à envoyer au siège de l'association avant le 10 octobre.

L'association compte des membres effectifs et des membres adhérents. Les membres effectifs sont ceux qui ayant marqué un intérêt particulier

pour l'asbl et s'impliquant dans tel ou tel aspect de son travail ont été invités à faire partie de ce groupe. Ils ont le droit de vote lors des assemblées générales ou extraordinaires, ils élisent les membres du conseil d'administration, décident de changements ou d'ajouts éventuels aux statuts, etc. Les membres adhérents sont toujours les bienvenus à toutes les réunions de Lasne Nature, y compris aux assemblées générales.



QUE SIGNIFIENT CES SIGLES ?

Dans notre dernier numéro, nous vous avons proposé de découvrir ce qui se cachait derrière une trentaine de sigles que nous rencontrons assez fréquemment. Nous faisons appel à vos réponses mais nous sommes obligés de constater que PAS UN lecteur ne les a trouvées toutes. Nous devons bien avouer que, si certains sigles sont familiers à ceux qui s'intéressent à l'environnement, d'autres par contre sont affaire de spécialistes. Nous vous donnons donc ci-dessous la signification de ces sigles :

DGRNE : Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement.

CWATUP : Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

TEC : Transports En Commun.

ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la Vallée de la Senne et de ses Affluents.

SPAQUE : Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement.

FSC : sigle anglais pour "Conseil pour la Gestion Durable des Forêts".

IECBW : Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon.

ZHIB : Zone Humide d'Intérêt Biologique.

IEW : Inter Environnement Wallonie.

OGM : Organismes Génétiquement Modifiés.

APNE : Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement.

APVLD : Association pour la Protection de la Vallée de la Dyle et de ses Affluents.

FRB : Fondation Roi Baudouin.

OBCD : Observatoire Bruxellois de la Consommation Durable.

PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature.

AEE : Agence Européenne pour l'Environnement.

GES : Gaz à Effet de Serre.

RNOB : Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique

SRE : Sources Renouvelables d'Énergie.

CWEPSS : Commission Wallonne d'Étude et de Protection des Sites Souterrains.

DPE : Direction de la Police de l'Environnement.

CCAT : Commission Consultative pour l'Aménagement du Territoire.

AWEX : Agence Wallonne pour l'Exportation.

IBW : Intercommunale du Brabant Wallon.

SPGE : Société Publique de Gestion de l'Eau.

OPT : Office de Promotion du Tourisme.

ORPAH : Office Régional de Promotion de l'Agriculture et de l'Horticulture.

SDER : Schéma de Développement de l'Espace Régional.

URE : Utilisation Rationnelle de l'Énergie. Cette année, la nature a été exubérante.

Un coin "Compostage"

Chaleur et pluie ont fait exploser des merveilles dans les jardins.

Entre les différentes floraisons, il s'agit donc de dégager la végétation pour la mettre au compost.

Ceci ne vous concerne certainement pas, ami lecteur qui maîtrisez parfaitement votre capital compost, mais parfois on peut découvrir des choses surprenantes au détour d'une haie :

qu'il s'agisse de simples tas ou de compostières raffinées en bois, métal ou plastique, les matières à évacuer sont entassées telles quelles, une brassée de tiges de haie desséchées, surmontée d'un amas de tontes de gazon compactes et peu odorantes, et tout à l'avenant... Une poubelle, quoi.

Aussi, serait-il plus judicieux de procéder de façon plus rationnelle pour obtenir votre capital compost, mais parfois on peut découvrir des choses surprenantes au détour d'une haie :

Regardons bien le dessin ci-dessous. En suivant les flèches, il montre d'abord ce que nous sommes tous déjà sensés savoir au sujet du compostage, c.à.d. rassembler nos divers déchets organiques préalablement découpés en les disposant sur un premier tas qu'on laissera reposer 3 mois.

Tamisé ou non, le produit fini sera ensuite intégré aux premiers centimètres du sol. Mais en plus, et c'est là le sujet de notre article, l'illustration met l'accent sur quelques détails fondamentaux qui méritent toute notre attention.

– Rassembler, à l'avance, différentes

matières carbonées (c)- (ce qui est fibreux, brun, sec, dur), qu'on peut stocker facilement, comme les feuilles mortes, la paille, la sciure de bois... et les mettre en réserve dans des treillis, des grands sacs, afin de les avoir toujours à disposition pour servir de mélange aux matières azotées (n) – (ce qui est humide, vert, tendre), qui, elles, se conservent mal et doivent être traitées rapidement et fréquemment, comme les déchets de cuisine et le gazon.

– Disposer d'une aire de mélange.

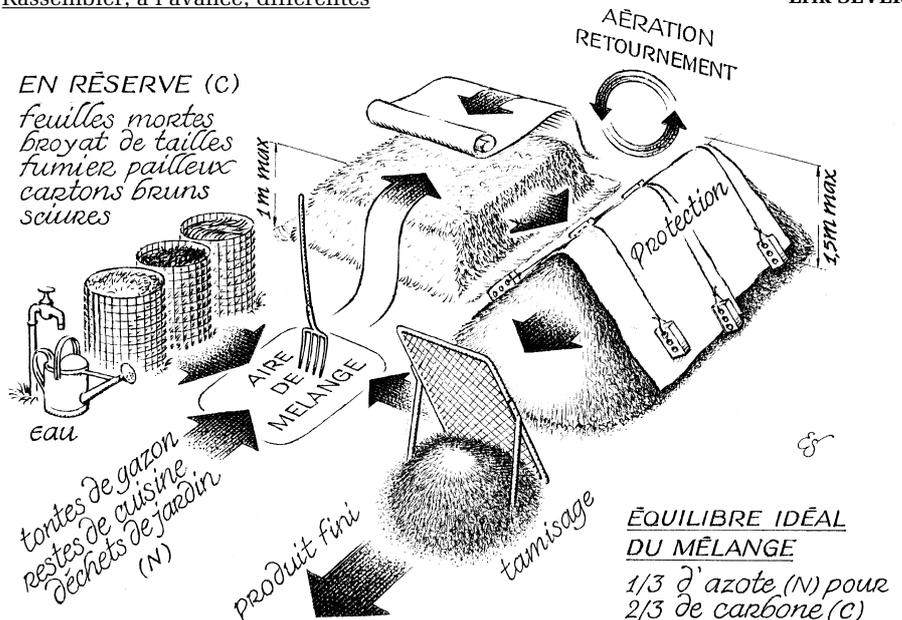
Plutôt que "d'enfourner" les matières disponibles sur le tas, ou dans le silo, en les mélangeant ensuite tant bien que mal, il sera beaucoup plus facile pour vous de mélanger intimement les différentes matières azotées et carbonées par terre, à même le sol, avant de les mettre sur le tas. Au moins, vous serez sûr que le résultat sera beaucoup plus homogène. Les avantages? Moins de fatigue, une accélération du processus de compostage due à une meilleure répartition de la matière, donc un meilleur échauffement et une meilleure garantie de voir les graines de mauvaises herbes et les maladies détruites.

– Et enfin, en conclusion de ce qui précède.

Respecter au mieux ce fameux rapport carbone-azote, indispensable pour un compost en parfait équilibre : 1 brouette de matière azotée pour 1 à 2 brouettes de matière carbonée.

Un jardin en parfaite santé sera l'aboutissement logique d'un compost bien mené.

Erik SEVERIN



Nos éditions**NOUVELLE CARTE
DES CHEMINS ET
SENTIERS**

Prochainement, sortira une nouvelle carte des chemins et sentiers de Lasne. Cette carte entièrement revue et complétée reprend tous les chemins et sentiers de Lasne (en plus bien sûr des chaussées, routes et rues). Format 90 x 100 cm.

Par "tous les chemins et sentiers" nous entendons tous ceux qui font partie de nos 12 promenades et dont la majorité sont ou seront incessamment balisés.

Y figurent aussi quantité de sentiers qui seront balisés à l'avenir et même ceux provisoirement inaccessibles pour diverses raisons (contestations, actions en justice, etc.)

En plus des frontières de la commune, vous y trouverez également les limites des anciennes communes qui, réunies, forment maintenant le grand Lasne, les étangs et cours d'eau, les éléments de notre patrimoine, les monuments, les églises, les cimetières, les centres sportifs et culturels, les chapelles, les fermes, etc.

Cette nouvelle édition peut être expédiée par poste après réception de la somme de 200 F pour l'édition en noir et blanc ou 400 F pour celle colorisée à la main (frais de port inclus).

À verser au compte

001 2326233 55 de Lasne Nature 1380 LASNE.

Nos éditions**CARTES POSTALES ET CARTES DE VŒUX**

N'attendez pas décembre et, commandez aussitôt que possible vos cartes de vœux et cartes postales éditées par "Lasne Nature".

Certaines cartes postales sont épuisées, mais nous en avons éditées 4 nouvelles à la fin de l'année. Ci-contre leur reproduction.

Quelques cartes postales (et donc aussi cartes de vœux) plus anciennes sont encore disponibles. Il s'agit des cartes N°1 : place communale d'Ohain.

N°5 : vallée du Smohain.

N°7 : église de Couture-St-Germain.

N°21 : petit étang bordé de saules à Lasne.

N°22 : jardins de l'abbaye d'Aywiers.

N°23 : croix du Bailli à l'étang de Maransart.

N°24 : église de Lasne.

N°25 : place d'Ohain avec kiosque.

N°26 : église d'Ohain.

Vous pouvez commander vos cartes postales ou cartes de vœux aux conditions suivantes :

Cartes postales : 25 F pièce ou 100 F pour 5.

Cartes de vœux (sur carton double mis sous enveloppe, avec formule manuscrite) : 35 F pièce.

Frais postaux :

Cartes postales : 17 F pour l'envoi de 3 cartes, 32 F jusqu'à 9 et 36 F au-delà.

Cartes de vœux : 32 F jusqu'à 3 cartes,

36 F de 4 à 6 et 50 F au-delà de 7 cartes.

Le montant des commandes est à verser au compte 001 2326233 55 de Lasne Nature 1380 LASNE en mentionnant le n° des cartes choisies et les quantités désirées.



Carte n°27 - Champs avec vue sur l'église St-Etienne



Carte n°28 - Hiver place communale d'Ohain



Carte n°29 - Maisons anciennes pl. communale d'Ohain



Carte n°50 - Cour Collin à Aywiers

TOPOGUIDE ►

Voici un TOPOGUIDE pratique reprenant la description de 12 promenades qu'il est possible de faire dans notre beau village.

Edité au format de 13 x 23 cm, facile à glisser en poche, imprimé sur papier épais, il est entièrement plastifié et relié par une spirale. Il est possible de plier entièrement l'ouvrage et de le laisser ouvert à la page de la promenade choisie.

Les cartes ont été mises à jour avec indication des parkings possibles et des lieux où se désaltérer.

En vente dans quelques bonnes librairies au prix de 150 F (3 Euro 72), ce topoguide peut aussi vous être expédié par poste après versement de 200 F (150 F + 50 F de frais postaux) au compte :

001 2693758 47

de Lasne Nature (livres) à 1380 LASNE.





suite de la page 1

La renaissance des fêtes villageoises se trouverait facilitée par l'acquisition par la Commune d'un grand chapiteau qui serait installé ici et là. Pourquoi ne pas envisager l'installation d'un centre culturel multifonctionnel ou de petits centres culturels, lieux de rencontre de jeunes et de moins jeunes ?

Concernant les grands jeunes, ceux-ci devenus adultes et désirant fonder un foyer ne peuvent plus envisager de vivre dans cette commune tant le prix des terrains, des loyers sont élevés. Lasne se vide des générations nouvelles et ceux qui viennent s'y installer n'ont pas de racines chez nous.

Si, avant la fusion des communes, leurs habitants connaissaient le garde champêtre, aujourd'hui rares sont ceux qui savent qui est leur agent de quartier...ni même s'il y en a un. Le rencontrent-ils seulement ?

Cet agent ne doit pas être uniquement perçu comme un acteur de contrôle, de répression mais vu avant tout comme un intermédiaire d'informations sur nos droits et devoirs, comme un médiateur, un conciliateur lors de différends avec des voisins, etc.

Il est d'autre part essentiel d'obtenir la collaboration du corps enseignant pour rétablir chez les élèves ce sens civique,

À ceux que nous

ce souci du bien commun, du respect de l'autre et de notre environnement qui doivent être à la base de nos rapports.

L'éducation des parents par les enfants n'est pas une notion abstraite ou farfelue mais un espoir.

Le manque de convivialité et l'agressivité se ressentent à tous les niveaux. Ainsi, celui qui conduit trop vite, qui gare son véhicule n'importe où, qui jette par les fenêtres de sa voiture canettes, bouteilles et détritiques de toutes sortes, celui qui déverse dans un sentier ou dans le bois des détritiques (pour lesquels il existe pourtant des possibilités de recyclage), celui qui fait couler ses eaux usées dans le chemin ou la rivière, vide sa piscine sur la voie publique, abuse des décibels sans se soucier de ses voisins, celui-là ne se soucie pas de l'AUTRE et a perdu tout sens de la plus élémentaire convivialité.

La suppression de l'ancien bureau de poste permettrait l'extension du marché de Lasne qui actuellement fait piètre figure à côté des marchés des communes voisines. Un marché est aussi une occasion rêvée de contacts, d'échanges.

Dans nos remarques adressées à la Commune au sujet du nouveau Schéma de Structure, nous avons particulièrement insisté sur la nécessité de protéger TOUS les sentiers de la commune et de préserver un maximum de zones et perspectives paysagères, notamment en les protégeant de nouvelles constructions qui en boucheraient la vue. Parmi nos demandes de 1994, il faut réitérer celles ayant trait à la nécessité de poursuivre l'inventaire du patrimoine naturel (arbres et haies remarquables) et architectural, la reconstitution des talus et la replantation des haies arbustives.

Il faut renforcer le rôle de la CCAT (Commission Consultative pour l'Aménagement du Territoire) pour laquelle nous demandions une plus grande autonomie vis-à-vis du pouvoir communal et la publication d'un journal de la CCAT ou, au moins, de comptes rendus de ses travaux dans "La vie à Lasne".

En ce qui concerne les nouveaux élus, ceux-ci devront poursuivre sans faiblir l'opposition aux méga-projets risquant de défigurer la commune comme celui du centre de Couture-Saint-Germain ou de la rue d'Anogrunne.

Il y va de la fidélité à la ligne de conduite réaffirmée par TOUS depuis longtemps déjà : garder à Lasne son caractère semi-rural, préserver ses villages perchés, ses paysages.

Nous préconisons encore des travaux susceptibles d'éviter les inondations et, par exemple, la plantation de haies constituées de plantes hydrophiles, obstacles à l'érosion, freins pour les eaux déferlantes. C'est toujours vrai. Il faut attirer l'attention des fermiers sur la direction des sillons favorisant ou contrariant les ruissellements abondants. Nous demandons un meilleur entretien des avaloirs et bouches d'égouts ainsi que le respect du caractère sauvage des rivières (méandres et végétation). Les travaux d'entretien des rivières par des moyens légers respectant le cadre naturel, ainsi que celui des berges, ont été réalisés par des éco-cantonniers. Ces travaux doivent être poursuivis.

LA GESTION COMMUNALE

Il convient de favoriser la participation du citoyen à la gestion communale, et de l'inviter à assister aux conseils communaux.

Pour cela, les habitants doivent être informés de leur tenue. Le système actuel n'est pas adapté à la vie moderne. Un affichage à quelques valves officielles de la commune ne suffit pas. Les piétons ne sont plus majoritaires comme par le passé, on n'arrête pas sa voiture pour lire les avis. L'ordre du jour de ces séances ne devrait-il pas être affiché dans tous les lieux publics, les commerces, la poste ? Et pourquoi pas par affichage électronique comme il en fut installé un chaussée de Louvain, à hauteur de la rue du Coq ?

La participation, la transparence ne doivent pas être des notions vides de sens. Obtenir des informations aux guichets de la commune ne doit pas relever du parcours du combattant mais est l'exercice d'un droit fondamental.

La nomination d'une éco-conseillère est une excellente mesure, encore faut-il qu'elle soit mieux connue et que l'on puisse la consulter pour tous les problèmes liés à l'environnement, aux règlements en vigueur, à leur bonne application. L'éco-conseillère doit être l'intermédiaire privilégiée entre la population et l'administration communale. Il est dommage qu'elle ne preste qu'un mi-temps alors que ses tâches sont multiples.

C'est ainsi qu'elle pourrait utilement proposer de temps à autre dans les écoles des entretiens sur les notions d'éveil et de respect de l'environnement.

Il faut reprendre et faire progresser le dossier du PPA (Plan Particulier d'Aménagement) visant à la transformation en aire de repos et de jeux de la carrière Colinet (ex-carrière Troisième). Il faut veiller à l'application des recommandations du Contrat de rivière.

publique et il est sans doute en passe d'être adopté.

D'autre part, il est grand temps que soit mis à l'étude et à l'enquête publique le nouveau "Règlement communal d'Urbanisme".

L' AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Après les élections de 1994 un "Schéma de structure" avait été étudié et mis à l'enquête publique mais refusé par l'Autorité compétente. Un nouveau schéma vient d'être réalisé, mis à l'enquête

NOUVELLES DU BALISAGE

La promenade n° 5 est maintenant balisée (cela en fait 9 de terminées).

La n° 12 est prête, la n° 7 et la n° 8 sont en cours de réalisation.

Les 12 promenades terminées auront nécessité le placement de 216 poteaux, 258 panneaux indicateurs et 356 balises sur 130 km de promenades. Beau boulot !



allons élire le 8 octobre

L'AGRICULTURE

Les terres agricoles occupent près de 50% de la superficie de notre commune. C'est dire l'importance primordiale de cette d'activité .

Nous, qui nous préoccupons tant, et à juste titre, de notre environnement, n'oublions pas que les agriculteurs sont les premiers jardiniers de nos paysages. Si nous pouvons comprendre les difficultés et les réticences de certains à passer, même partiellement à l'agriculture biologique, il faut faire circuler au maximum l'information sur ce type d'activité. Si le passage à une agriculture biologique n'est, hélas, pas pour demain, il serait

bon de développer les filières du type " de la fourche à la fourchette " et de privilégier les achats à la ferme ou dans des magasins spécialisés.

Depuis 1994, les choses ont bien changé et la demande des produits issus d'une agriculture plus saine croît sans cesse. Ce ne sont pas les nouveaux scandales qui la feront diminuer.

Les agriculteurs sont beaucoup plus conscients qu'en 1994 des multiples dangers de pollutions et sans doute est-il grand temps de les aider dans leurs choix.

LES PROBLÈMES DE MOBILITÉ ET DE CIRCULATION

Une plus grande sévérité face aux nombreuses transgressions des règles de conduite et l'application effective des peines encourues est indispensable. Si c'est vrai pour la vitesse, ce l'est aussi pour les parkings abusifs, le stationnement sur les trottoirs.

Plutôt que d'installer partout des casse-vitesse, il faut annoncer clairement par marquage au sol, par des plantations, l'utilisation de couleurs, le rétrécissement des voies pénétrant dans un centre, de façon à attirer l'attention des conducteurs sur le changement de conduite à adopter quand on passe d'une zone où les 70 ou 80 km/h sont autorisés, à une rue étroite de village.

Des lignes blanches, en relief, comme il s'en trouve aux abords du Messenger, en venant de la place d'Ohain, pourraient être utiles comme le sont les marquages rouges au sol, route d'Ohain, rue du Batty et à Maransart.

Il conviendrait d'instaurer des zones 30 km surtout dans des rues étroites dépourvues de trottoirs.

La mention 30 km peinte en très grand sur le sol pourrait être un rappel plus efficace que les plaques de signalisation dont la multiplicité nuit à l'efficacité. Piétons, cyclistes, enfants, cavaliers sont dans toutes ces rues en danger permanent.

Il faudrait faire observer les règlements sur la hauteur et l'épaisseur des haies, inviter les propriétaires à se mettre en ordre et, en priorité, là où des haies débordent sur le trottoir et obligent les piétons à en descendre, s'exposant à la circulation sur la rue ou la chaussée. A proximité de certains carrefours ou tournants, les haies qui masquent la visibilité doivent être vigoureusement taillées.

Privilégier l'utilisation du vélo par la réalisation de véritables pistes cyclables et l'entretien de celles existant. Veiller à l'entretien des sentiers en accordant la priorité à ceux qui raccourcissent les itinéraires en les rendant plus sécurisants pour les jeunes cyclistes.

Une négociation avec les communes voisines doit être envisagée ou poursuivie. Il faut étudier la possibilité d'organiser le ramassage scolaire par minibus ou par covoiturage (de nombreux parents possèdent un monospace). Un regroupement d'utilisateurs de vélos sous la conduite d'adultes pourrait être envisagé.

Toutes ces mesures auraient pour avantage de libérer des parents de la corvée "taxi", de décongestionner la circulation aux heures d'ouverture et de fermeture des écoles coïncidant avec celles de départ au travail et de diminuer le nombre des voitures agglutinées aux abords des établissements scolaires.

Les expériences tentées dans certaines communes pour le transport par minibus d'un côté à l'autre de l'entité, et les itinéraires mal desservis actuellement par le TEC doivent être analysées.

Il est grand temps de populariser une meilleure utilisation des lignes existantes (TEC, Rapido Bus) que la plupart des habitants ont abandonnées au profit de la voiture et dont ils finissent par ignorer les possibilités.

Dans les années 60 où tout a été sacrifié à la voiture, les lignes de trams vicinaux ont été démantelées. C'était une politique à courte vue. Les trams circulaient en site propre tandis qu'aujourd'hui les autobus sont prisonniers d'une circulation automobile de plus en plus envahissante. Ne pourrait-on envisager le rétablissement d'une ligne de trams

dans la vallée de la Lasne ?

Il faudra parallèlement et sans relâche oeuvrer, en accord avec les autres communes concernées, à la réalisation du RER qui s'avère de plus en plus indispensable.

LE RÉSEAU DES SENTIERS

Le recensement de tous les sentiers a été mené à bien par notre association qui depuis 1994 a multiplié les publications sur ce sujet : livres, cartes, topoguides. En collaboration avec le Tourisme et le Service Travaux de la commune le balisage des sentiers du livre "12 promenades à Lasne" est en passe d'être réalisé entièrement. Le balisage de tous les autres sentiers non repris dans ces 12 promenades doit être poursuivi, faisant ainsi de Lasne la première commune du pays dont TOUS les sentiers seront balisés.

Qui dit sentiers balisés pense immédiatement à l'indispensable entretien de ceux-ci, car à quoi cela sert-il d'avoir à notre disposition ce magnifique réseau si, envahis par la végétation, certains sont impraticables. C'est surtout vrai pour la période qui va de mai à août.

LES POLLUTIONS

La poursuite du plan communal d'égouttage est indispensable et toutes les habitations longeant les égouts installés doivent être reliées à ceux-ci.

Une enquête concernant les maisons qui pour des raisons techniques ne peuvent être reliées aux égouts et l'installation dans ce cas de mini-stations d'épuration doit être menée à bien. Il faut informer complètement les habitants sur leurs obligations en la matière et les aides qu'ils peuvent obtenir. Il faut avoir à l'esprit l'échéance des directives européennes relatives à l'obligation d'une épuration complète des eaux usées, informer mieux le citoyen sur l'avantage de l'installation de citernes d'eau de pluie.

Il conviendrait aussi de surveiller davantage les rejets d'eaux usées sur la voie publique et dans les rivières, la création et l'extension de décharges sauvages et d'obliger les contrevenants à y mettre fin.

Il faut reprendre l'étude concernant l'installation d'un parc à conteneurs dans la commune. La disparition des dépôts sauvages passera par l'installation dans chaque commune d'un parc à conteneurs dont l'emplacement sera étudié avec le plus grand soin.



SEULES VOS COTISATIONS

nous permettent d'éditer
régulièrement ce bulletin.

Pensez à faire votre versement dans
les meilleurs délais ou à donner un
ordre
permanent à votre banque.

La cotisation (valable 12 mois quelle
que soit la date de votre versement) est
au minimum de 300 F...et n'a jamais
été indexée. Merci d'y penser.
Vos versements sont bienvenus
au n° 001 2326233 55 de l'asbl
LASNE NATURE à 1380 LASNE.

COLLECTES SELECTIVES

Septembre 2000

Mardi 12 : sacs bleus

Mardi 26 : sacs bleus + papiers et cartons

Octobre 2000

Mardi 10 : sacs bleus

Mardi 24 : sacs bleus + papiers et car-
tons

Novembre 2000

Mardi 14 : sacs bleus

Mardi 28 : sacs bleus + papiers et cartons

Décembre 2000

Mardi 12 : sacs bleus

Mardi 26 : sacs bleus + papiers et cartons

GROSSES PIÈCES

Ces enlèvements à domicile s'étalent
habituellement sur une semaine, le jour
pour chaque rue a été publié dans "La
vie à Lasne" et la liste distribuée par Fost
Plus.

Nous rappelons ici les périodes d'enlè-
vement :

ENCOMBRANTS INCINÉRABLES

Meubles, fonds de grenier, récipients
divers, matelas, chassis sans vitres.

Semaine du 4 au 8 décembre.

ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES

Semaine du 2 au 6 octobre.

Quand les hérissons hibernent

Dans notre précédent numéro, nous
avons donné quelques renseignements
sur les moeurs, les habitudes de cet
animal sympathique.

Nous les complétons ci-dessous par
quelques conseils concernant leur
hibernation.

Un simple tas de feuilles mortes bien
sèches au fond du jardin peut très bien
lui convenir pour y installer son nid.
Une fois glissé à l'intérieur, notre ami
exécute de petits sauts de cabris en l'air
et quantité de roulades pour peigner les
parois avec ses piquants tout en les
tassant. Très vite il se crée ainsi un petit
abri étanche, tout rond comme une bulle
et superdouillet.

Nous savons que le hérisson hiberne.
Jusqu'à la fin de l'été il emmagasine des
réserves de graisse qui lui permettront
de passer l'hiver. Installé dans son nid,
sa température chute d'une vingtaine de
degrés. Il se réveille tous les quelques
jours car il doit éliminer l'acidose qui
s'installe durant ses hypothermies.
Cependant pendant ses réveils il épuise
peu à peu ses réserves de graisse et sa
température remonte en flèche. Il se ren-
dort ensuite, et le cycle recommence.

Si le hérisson ne trouve pas un nid tout
prêt, nous pouvons l'aider à aménager
ses quartiers d'hiver. Comment ?

- Creuser au pied d'une haie ou d'un
mur une légère cuvette de 20 cm de dia-
mètre sur 6 à 7 cm de profondeur.
- Déposer à cheval sur ce trou une caisse
de bois ou plastique côté ouvert au-des-
sus de la cuvette creusée.
- Enfouir la cabane sous un tas de paille,
de foin ou de feuilles mortes bien sèches



Dessin de couverture de la revue "La bulotte"

qui l'isolent.

- Les feuilles, la paille ou le foin bouchant
l'entrée seront rentrés dans la caisse par
le hérisson. Il arrangera ainsi son abri à
sa façon.

- Quand ces feuilles auront disparu, vous
pouvez être certain que le nid est occupé.

Recouvrez le tout d'un bon imperméable
(bâche en plastique ou deux sacs pou-
belles). Recouvrez cette bâche de feuilles
mortes, puis, afin d'empêcher la bâche
de s'envoler, disposez par-dessus
quelques branches. Ce sera esthétique-
ment plus joli.

Dans ce nid, il ne fait jamais ni trop
chaud ni trop froid. Si la température
extérieure varie entre +10° et -8° elle se
situe à l'intérieur entre +5° et +1°. Ainsi
le hérisson n'est pas réveillé par une
température trop élevée et ne souffre pas
du froid. Ne le dérangez pas.

Evitons de déplacer tout tas de feuilles
ou de branches sans nous être assurés
qu'un hérisson n'y a pas installé son nid.

(D'après le n° 77 de la revue "La Hulotte").

À ceux que nous allons élire le 8 octobre

suite des pages 1,6 et 7

En ce qui concerne la collecte des
déchets, des avancées importantes ont
été réalisées depuis 1994 :

- l'utilisation générale de sacs poubelles,
- la collecte des sacs bleus pour les
plastiques, TetraBrik, boîtes de métal et
d'autre part celle des papiers et cartons.

Un point noir subsiste : les bulles à verre
qui trop souvent encore sont entourées
de monceaux non seulement de bou-
teilles mais de déchets de toutes sortes.
La recherche des coupables et l'applica-
tion d'amendes sévères est la seule issue
à cette situation...si on peut être certain
que les bulles sont régulièrement vidées.
Enfin, il n'y a toujours aucune avancée
pour les déchets de jardin et leur broya-
ge ou compostage éventuel. Leur récolte

devrait être organisée et éviterait par
exemple ces amas d'herbes de tonte
pourrissant le long des chemins, sur les
sentiers, dans les bois ou sur des terrains
à l'abandon...alors que chacun sait qu'il
est facile de faire un compost dans un
coin de son jardin.

Pour ce qui est des pollutions sonores, il
serait utile de déterminer leurs origines.
Nous pensons entre autres à ces motos
dont les pétarades sont perçues à des
kilomètres à la ronde. Faut-il rappeler
que la Région peut prendre à sa charge
une part importante des frais d'acquisi-
tion de sonomètres par les Communes,
sonomètres permettant de mesurer l'in-
tensité du bruit engendré par ces
machines ou d'autres?

En conclusion...

Voilà quantité d'idées émises par nos
membres dans une série de domaines.
Nous n'avons pas abordé les problèmes
sociaux, les questions de chômage, les
grands problèmes de société, désirant
nous en tenir aux sujets qui touchent
directement la vie de notre village.
Nous avons conscience de nos lacunes,
mais il faut savoir que toutes ces idées
ne constituent pas un "programme élec-
toral" mais un ensemble de vœux, des
pistes soumises à l'étude de tous ceux
qui vont se présenter à nos suffrages.
Si ces idées coïncident en certains
points avec divers aspects de tel ou tel
programme électoral de l'un ou l'autre
parti, tant mieux !



FOUS

FOUS

FOUS

FOUS

FOUS

FOUS

AU VOLANT

Nous le savons pour le vivre quotidiennement, nombre d'automobilistes traversent nos villages à des allures insensées. M. Marchal, commissaire de police de Lasne, a communiqué dans le dernier numéro de "La vie à Lasne" les vitesses relevées lors de contrôles effectués entre les 16 et 23 février derniers rue de l'Église.

Les chiffres ont de quoi faire frémir. 1109 excès de vitesse ont été constatés dans ce centre de village où la vitesse permise est, comme dans chaque agglomération, de 50 km/h.

Ces dépassements de vitesse présentent un bel échantillonnage de chiffres allant de 70 à 150 km/h !

Vous avez bien lu, 150 km/h dans la rue de l'Église ! Alors qu'un dépassement de 10 km/h est déjà considéré comme une faute grave.

Des inconscients roulaient à des vitesses fort variables, mais 151 d'entre eux dépassaient 100 km/h.

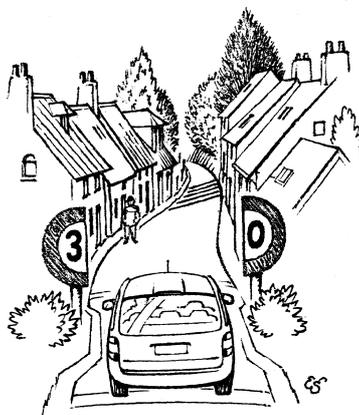
Le permis de conduire peut être retiré lorsque la vitesse, par visibilité normale, dépasse de 50 km/h celle permise, chiffre réduit à 25 km/h lorsque la visibilité est inférieure à 100 m.

Les amendes infligées aux contrevenants s'échelonnent de 2.100 F à 13.300 F.

À la lecture de ces chiffres, quelques questions viennent tout naturellement à

l'esprit :

1. Procès-verbaux ont-ils été dressés aux 1.109 conducteurs ou un avertissement sévère donné aux "moins coupables" d'entre eux ?
2. Le permis de conduire a-t-il été retiré aux 151 automobilistes qui roulaient à plus de 100 km/h (c.à.d. 50 km/h au delà de la vitesse autorisée) à supposer que la visibilité fut bonne ?
3. Les amendes ont-elles été payées ?



Une façon originale d'indiquer que l'on pénètre dans une zone 50 km (vu dans un village de Normandie)

Les amendes prévues en cas de dépassement de la vitesse autorisée vont de 2.100 F pour 10 km/h à 5.600 F de 11 à 20 km/h...etc jusqu'à 13.300 F quand le dépassement est supérieur à 70 km/h. Cela dit, il y a des conducteurs pour lesquels les questions financières sont sans importance, mais les choses pourraient changer prochainement. En effet, la Ministre des transports a déclaré avoir l'intention d'instaurer, entre autres mesures, le principe de l'amende journalière (c.à.d. proportionnelle aux revenus) déjà en application dans plusieurs pays européens.

À la fin de son article, le commissaire de police laisse supposer que le nombre d'infractions relevées à la rue des Saules est nettement supérieur à ce qui a été constaté rue de l'Église !

On pourrait citer bien d'autres points chauds : route de l'État à Maransart, rue aux Loups à Plancenoit, route d'Ottignies à Chapelle, route de Beaumont sur les hauts de Lasne, route de Renipont etc. et cela malgré des plateaux ralentisseurs ou casse-vitesse.

Tout le monde les connaît, et peu lèvent le pied en faisant semblant de croire que les accidents, c'est pour les autres, jusqu'au jour...

D.G.

Nos conférences

LES ÉOLIENNES

À la fin du mois de mai, nous avons invité M. Patrick Keleter, responsable de la coopérative "Énergie 2030" d'Eupen, à nous parler de ses expériences et des projets d'installation d'éoliennes dans notre pays.

Au milieu d'une exposition retraçant les diverses étapes du travail des pionniers en la matière et l'édification de la déjà célèbre éolienne de St-Vith, il nous entretint de l'importance de développer l'utilisation de cette énergie renouvelable.

Il n'est bien sûr pas question de remplacer entièrement les énergies traditionnelles dans un avenir prévisible.

Cependant, une politique de diminution de la consommation de ces énergies allant de pair avec le développement des énergies telles que celles fournies par les éoliennes, les panneaux solaires, etc. peut donner des résultats significatifs.

Cette politique participera non seulement aux économies d'énergie mais aussi à la lutte contre les pollutions. Il ne faut pas perdre de vue qu'une directive européenne prescrit que les énergies renouvelables devront représenter un pourcentage minimum de 5% en 2005.

Patrick Keleter nous fit revivre l'aventure des passionnés des éoliennes et nous parla des résultats spectaculaires obtenus déjà dans quelques pays comme le Danemark ou la Hollande qui, une fois de plus, ont sur nous de nombreuses années d'avance.

Il nous parla du projet mis à l'étude en vue d'installer, entre autres, une éolienne à la limite de notre commune du côté de Rofessart.

Merci à l'orateur et à ses complices enthousiastes pour lesquels la multiplication des éoliennes ne relève pas de l'utopie, mais bien d'une vue à long terme.

URGENT

Suite à l'incendie criminel dont nous avons été victime récemment dans la Réserve du Ru Milhoux, Lasne Nature est à la recherche de matériaux de réemploi (ou à donner), en vue de la reconstruction d'un auvent pour abriter les travailleurs bénévoles, lors de nos futures journées de gestion.

- Tout bois de charpente de différentes sections est le bienvenu pour la confection de la sous-toiture qui fait 2,50 m sur 4 m.
- Un lot de tuiles pour couvrir une surface de 10 à 12 m² (plus ou moins 400 pièces).
- Quelques planches pour la fabrication des bancs.

Pour toute proposition, veuillez nous contacter au siège social de Lasne Nature: Tél. et Fax : 02 / 633 27 64 ou en cas d'absence au - Tél. 02 / 653 55 79.

Nous pouvons éventuellement nous occuper du transport. Merci d'avance.



Les champs de Lasne (VI)

La moisson s'achève et l'automne approche avec les récoltes de pommes de terre, betteraves, chicorées et maïs. Comme nous l'avons expliqué dans le numéro 39 de Lasne Nature, les terres libres de cultures vont recevoir une couverture végétale (moutarde, phacélie) qui, notamment, les protégera de l'érosion durant la période hivernale. Cette pratique répond à une politique mise en place par le Gouvernement wallon depuis 1994 et qui s'appelle "Mesures agri-environnementales". Le but poursuivi par la Région wallonne est la protection de l'environnement, la préservation du milieu naturel et la sauvegarde de la biodiversité. L'agriculteur est un acteur directement concerné par cette politique.

Le Gouvernement wallon encourage cette politique en octroyant aux agriculteurs des subventions pour la mise en œuvre de mesures parmi celles reprises ci-dessous :

- La fauche tardive de parcelles (avant le 20 juin).
- La constitution de bandes de prairies extensives ou tournières (bandes de terre de 4 à 20 m de large) enherbées le long des cours d'eau, des zones humides, en bordure des bois, le long de haies, de talus, de chemins, d'habitations.
- Le maintien et l'entretien des éléments de paysage et de la biodiversité, tels que les haies et bandes boisées, les vieux arbres fruitiers à hautes tiges, les mares.
- Le maintien de faibles charges en bétail dans les prairies, c'est-à-dire un nombre strictement limité d'animaux par hectare.
- La détention d'animaux de races locales menacées (on y trouve des races de chevaux, de bovins, de moutons).
- La suppression des herbicides en culture céréalière et la réduction de la densité des semis.
- La culture du maïs avec désherbage mécanique, traitement chimique localisé et sous semis.
- La couverture du sol pendant l'interculture.
- La fauche très tardive (après le 1er juillet), avec limitation des intrants (les produits phytopharmaceutiques et engrais minéraux sont interdits).
- Les mesures conservatoires en zones humides.
- La culture d'anciennes espèces ou variétés telles que variétés fruitières à hautes tiges, les céréales connues depuis

plus de 15 ans, les pommes de terre (Corne de gatte, Plate de Florenville, Rate, Violette).

Toutes ces mesures sont accompagnées de conditions bien définies, dont on peut retenir que les mises en pratique se feront souvent avec :

- un apport modéré à nul de fertilisant,
 - l'emploi interdit de produits phytopharmaceutiques,
 - un ensemencement avec des mélanges spécifiés par l'administration,
 - des tailles et des fauches réglementées.
- Les mesures qui sont le plus appliquées par les agriculteurs de notre région sont donc :
- la couverture du sol pendant l'interculture et
 - la constitution de bandes de prairies extensives et tournières enherbées.

La subvention de la première mesure est octroyée pour l'ensemencement d'un couvert végétal, composé de maximum 50% de légumineuses aussitôt que possible après la récolte, le 15 septembre au plus tard, avec la destruction de ce couvert après le 1er janvier et l'implantation d'une culture de printemps ou d'une jachère à la suite.

La subvention de la deuxième mesure est octroyée pour l'ensemencement d'un mélange déterminé, sans l'emploi de fertilisant ni de produits phyto-pharmaceutiques, avec une fauche après le 1er juillet et le pâturage autorisé.

Les subventions couvrent les frais de mise en œuvre de la mesure (achat des semences, préparation du sol, semis, entretien) et une compensation pour la non-récolte sur les surfaces en question. On ressent dans cette politique une prise de conscience partagée par le monde politique et le milieu agricole, de la nécessité de mieux respecter l'environnement, de donner aux espèces sauvages la possibilité de vivre dans un milieu qui leur convient, ainsi que de voir revivre dans les exploitations agricoles un patrimoine d'espèces animales et végétales qui ne répondent plus aux seuls critères de rentabilité économique.

Certains agriculteurs sont prêts à aller plus loin.

Ils se demandent pourquoi leur production ne peut être rétribuée pour sa qualité plutôt que pour sa quantité ? Autrement dit, l'industrie agro-alimentaire demande aux agriculteurs une grande quantité de produits de "bonne qualité",

sans être des produits "d'excellente qualité" qu'ils seraient ravis de nous produire. Une partie de la réponse passe par le choix des consommateurs, que nous sommes tous.

LES AGRICULTEURS ET LE FAUCHAGE TARDIF LE LONG DES ROUTES ET CHEMINS

Depuis quelques années notre commune pratique le fauchage tardif des abords des routes et chemins.

Cette pratique répond à une initiative européenne lancée en 1995, qui consiste à considérer les bords de routes comme un milieu écologique dans lequel une flore et une faune variées peuvent se développer.

Pour ce faire, les recommandations sont :

- l'abandon de l'usage des herbicides,
- le retard de la fauche et l'enlèvement des foins,
- l'utilisation d'un matériel qui respecte la faune et la flore,
- l'aménagement des bords de routes en tenant compte de la faune sauvage.

Si nous avons tous apprécié le retour des coquelicots et autres espèces au printemps, la fauche tardive, comme pratiquée par la commune de Lasne, ne fait pas l'affaire de certains agriculteurs.

Si les bords de routes ne sont pas fauchés avant la fructification des espèces, disent-ils, il y a ensemencement des parcelles de culture qui longent ces routes, ce qui va nécessiter pour l'agriculteur d'avoir recours au désherbage (chimique), avec tous les inconvénients qui en découlent pour l'environnement, sans compter la surcharge de travail.

Il y a là deux points de vue apparemment contradictoires.

Il conviendrait d'en discuter avec les parties en cause :

- des représentants de la Région qui demandent aux communes d'appliquer les directives européennes en la matière,
- un délégué de la commune,
- des agriculteurs.

Nous sommes persuadés qu'il est possible de trouver un terrain d'entente et d'envisager un calendrier de fauchage réaliste qui tiendrait compte des intérêts en présence.

Willy CALLEEuw



Lasne Nature JUNIOR

Les aventures de Nic et Nat

Pourquoi nous quittent-ils ?

As-tu remarqué que des oiseaux vivent chez nous à certaines périodes de l'année et pas à d'autres ? Sais-tu pourquoi ?

C'est dû à leur espèce ? Certains partent et d'autres non ; tandis que des oiseaux venant du Nord arrivent chez nous pour passer l'hiver.

En effet, la nourriture (insectes et graines, par exemple) se fait plus rare et le froid les chasse vers le Sud (de plus, c'est inscrit dans leurs gênes).

On les appelle oiseaux migrateurs, tandis que ceux qui restent sont des oiseaux sédentaires.

Quelques oiseaux migrateurs de nos régions : la cigogne blanche, l'hirondelle, le canard colvert, la grue cendrée, l'oie sauvage, le pinson, le héron cendré, le coucou... Mais certains oiseaux migrateurs venant du Nord passent l'hiver chez nous comme, par exemple, le pinson du Nord, le rouge-gorge.

Tout ceci est bien beau, mais comment s'orientent-ils ?

Des expériences semblent indiquer que certains oiseaux s'orientent d'après la position du soleil ; d'autres, qui voyagent de nuit, se dirigent d'après la position des étoiles et de la lune.

Et si tu aimes les chiffres, en voici, en voilà !

A quelle vitesse voyagent-ils ?

Martinet : 100 km/h.- Canard : 80 à 90 km/h.
Oie : 80 km/h.- Hirondelle : 60 km/h.

A quelle hauteur volent-ils ?

Pinsons : 200 m. - Palombes : 800 à 2400 m.
Les martinets passent inaperçus, tant ils volent haut.

Les sarcelles, les oies...peuvent franchir de hautes montagnes. Le record est détenu par des oies qui franchissent l'Himalaya, à plus de 8000 m d'altitude.

Et la distance parcourue ?

Certains oiseaux peuvent franchir de 200 à 600 km en 24 heures ; d'autres ne parcourent que 100 km en 10 jours.



FICHE N° 23 LE ROUGE-GORGE.

Famille : TURDIDÉS.

Adresse : jardins, parcs, bosquets.

Prédateurs :

corneille noire, pie bavarde...
et les chats.

Nourriture : insectes au sol,
limaces, chenilles, araignées.

En automne :

baies et fruits des buissons.

Point particulier :

les populations du nord migrent
jusqu'en Afrique et dans nos régions,
tandis que nos populations
hivernent en Espagne principalement.

Chant : court et mélancolique.



FICHE N° 24 LE MERLE NOIR

Famille : TURDIDÉS.

Adresse : jardins, parcs et forêts.

Prédateurs : corneille noire,
pie bavarde...
et les chats.

Nourriture : lombrics,
limaces, baies et fruits
des vergers.

Point particulier :

le mâle est noir avec un
cerne jaune-orange et le bec
de même couleur
tandis que la femelle
est brun foncé. Sédentaire.

Chant : mélodieux.





AGENDA

SEPTEMBRE 2000

- Vend. 1** **VALÉRIANE** - Salon International pour notre santé et celle de la terre.
- Sam. 2**
- Dim. 3** **PALAIS DES EXPOSITIONS-NAMUR.**
Expositions, conférences, ateliers. Le plus grand marché bio du pays.
- Sam. 9** MARANSART. Kermesse. Brocante organisée par le Vélo-Club des Six Vallées.
- Sam. 9** **JOURNÉES DU PATRIMOINE**
- Dim. 10** **THÈME 2000 : ITINÉRAIRES AU FIL DE L'EAU**
Lasne : Promenades, dép. place d'Azay-le-Rideau
Sam. 10 h et 14 h - Dim 14 h. Org. Cercle d'Histoire.
Dim. de 10 à 18 h visites Maison de l'Acacia méconnu, 5, ch. de Plancenot.
- Dim. 10** **JOURNÉE DE GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX.**
Rendez-vous sur place (rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye et face au n°2 de la rue) à partir de 9h30 ou à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue en téléphonant au 02-653 55 79 ou au 02-633 30 29.
- Dim. 10** **JOURNÉE NATIONALE DE LA PROTECTION DE LA NATURE.** Thème général : La diversité biologique, un défi pour le 3e millénaire. Visites, excursions, expositions en 33 lieux. En collaboration avec l'Entente nationale pour la Protection de la Nature. Contact général : 060-39 98 78 -31 13 83 ou 39 11 80
- Vend. 22** au Samedi 30 **SEMAINE DE LA MOBILITÉ**
Pour les détails, consultez votre quotidien.
- Sam. 23** **PROMENADE : "LA LASNE EN AVAL DE LASNE"**
DÉPART : 9h30 Parking rue de la Lasne, face au Carrossier - Etang de Renipont. Bottes indispensables.

SEPTEMBRE 2000

- Jeu. 28** Centre sportif et culturel de Maransart, 11, rue de Colinet. **RÉUNIONS DE LASNE NATURE.**
À 19h30: permanence du groupe sentiers et à 20h: réunion générale de Lasne Nature.
- Vend. 29** (13 à 18 h)
- Sam. 30** - **Dim. 1er oct.** (10 à 18 h)
Fête des jardins à l'ABBAYE D'AYWIERS
Thème de cet automne : À LA RENCONTRE DE L'ARBRE.
Exposition de photos de Benjamin STASSEN.
Conférences de Françoise CROSE et Daniel GEERINCK
- Balade guidée par J.C. GOBEAUX - Animation par "La Leçon Verte" (Pour enfants de 6 à 12 ans).
Information : Tél 02-633 20 21 - Fax 02-633 41 05

OCTOBRE 2000

- Sam. 14** **PROMENADE** dans la Vallée du Smohain.
R.V. 9h 30 devant l'auberge "La Roseraie" à Ohain..
- Dim. 15** Journée de gestion de la Réserve du Ru Milhox
Voir texte du 10 septembre.
- Jeu. 26** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** de l'asbl LASNE NATURE
20 h Centre sportif et culturel de Maransart
11, rue de Colinet.
Voir communiqué et ordre du jour page 3.
BIENVENUE À TOUS.

NOVEMBRE 2000

- Dim 12** Journée de gestion de la Réserve du Ru Milhox
Voir texte du 10 septembre.
- Jeu. 30** **RÉUNIONS DE LASNE NATURE.**
(Voir texte du Jeudi 28 septembre.)

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros :

Présidence : J.M. DEBATTY : 02-633 20 10
Secrétariat et rédaction : D.GELUCK : 02-633 27 64
Trésorerie : J. DULLIER : 02-654 09 02
Groupe Sentiers : J.COLARD : 02-353 02 44
Réserve naturelle du Ru Milhox :
E.SEVERIN : 02-653 55 79 (après.20h).

Conservateur de la Réserve : E.de MÉVIUS : 02-633 30 29
Eau et pollutions : A.CHARLIER : 02-633 41 93 (après 18 h)
Urbanisme, Aménagement du territoire :
F.DEBREYNE 02-633 13 50
Batraciens : J. LEUPEN : 02-633 24 71
Écoles. Flore, faune : F. TOBIE : 02-633 35 03

MOTS CROISÉS

SOLUTION DU N° 42

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	E	P	I	E	S	T	B		
2	I	A	N	T	I	L	O	P	E	
3	N	I	L	A	B	R	A	T		
4	T	O	U	R	N	E	F	O	R	T
5	A	T	D	G	R	I	N	C	E	
6	D	A	P	I	L	S	R			
7	E	R	A	L	E	S	R	A		
8	A	S	B	O	N	R	E	V		
9	U	P	O	L	U	N	E	V	E	
10	X	Y	L	O	P	H	A	G	E	S

Horizontalement

1. Écureuil volant. • 2. C'est-à-dire. - Qualité de diamant. - Difficulté. • 3. Silice. - Porte assistance aux abandonnés. • 4. Ultraviolet. - Site touristique belge. - Grecque. • 5. Voyelles. - D'avoir. - Protège un globe. • 6. Du calendrier républicain. • 7. Pas nous. - Inflammation partielle de l'intestin. • 8. Cent kilos. - Va au ruisseau. • 9. Également (de dr. à g.). - Trophées. • 10. Établissement d'élevage outre-Atlantique.

Verticalement

1. A souvent lieu au cours d'une promenade. • 2. Qui porte des œufs. - Quand on l'a tout, on ne désire plus rien (de b.en h.). • 3. Pour appeler. • 4. Reconstitua (de b. en h.) - Ne convint. • 5. Marquait pour toujours. • 6. Liqueur parfumée à l'anis. - Bois de lit (de b. en h.). • 7. Brillé. • 8. Centre hospitalier spécialisé. - Romains. - Chauffait. • 9. Soigne les chevaux. • 10. Comme la peau de certains poissons. *M.M.L.*